

D



COMBATTRE
LES DISCRIMINATIONS
ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

En France, le Défenseur des droits est l'autorité chargée de défendre et de favoriser l'accès aux droits des personnes victimes de discrimination.

Un **service de signalement** y est dédié : contactez gratuitement nos juristes au **39 28** ou *via* le **tchat** sur **antidiscriminations.fr**. L'auteur présumé de cette discrimination peut être une personne physique (un individu) ou morale (une association, une société...), une personne privée (une entreprise) ou publique (un service de l'État, une collectivité territoriale, un service public hospitalier).

POUR RECONNAÎTRE UNE DISCRIMINATION, 3 ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE RÉUNIS :

- un traitement moins favorable d'une personne ;
- fondé sur au moins un critère précisé par la loi (origine, handicap, sexe, religion, état de santé...). La loi française en définit environ 25 ;
- et qui correspond à une situation reconnue par la loi telle que l'embauche, le déroulé de carrière, l'accès au logement, à l'éducation, aux services publics, aux biens et services privés ou publics...

TOUTE DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT N'EST PAS FORCÉMENT UNE DISCRIMINATION. LA LOI VOUS PROTÈGE ÉGALEMENT SI :

- vous êtes victime de harcèlement fondé sur un critère de discrimination ;
- vous êtes harcelé sexuellement ;
- vous êtes sanctionné pour avoir dénoncé une discrimination en tant que victime ou témoin.



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DISCRIMINATIONS,
CONSULTEZ ANTIDISCRIMINATIONS.FR**

99

« JE N'AI PAS ÉTÉ EMBAUCHÉ À CAUSE DE MON APPARENCE
PHYSIQUE. »

99

« UN ORGANISME DE CRÉDIT M'A REFUSÉ MON PRÊT À CAUSE
DE MON ÂGE. »

99

« NOUS N'AVONS PAS EU L'APPARTEMENT PARCE QUE
NOUS SOMMES UN COUPLE HOMOSEXUEL. »

QUE PEUT FAIRE LE DÉFENSEUR DES DROITS ?



ENQUÊTER



PROPOSER
UN RÈGLEMENT
À L'AMIABLE



FORMULER DES
RECOMMANDATIONS



PRÉSENTER
SES OBSERVATIONS
DEVANT LES JUGES



DEMANDER
DES POURSUITES
DISCIPLINAIRES



FAIRE DES PROPOSITIONS
DE RÉFORMES
DE LA LOI

UNE INSTITUTION, 5 DOMAINES D'INTERVENTION

« LE DÉFENSEUR DES DROITS VEILLE AU RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS »

Article 71-1 de la Constitution

Le Défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences déterminés par la loi :

- ★ Défense des droits des usagers des **services publics**
- ★ Défense et promotion des **droits de l'enfant**
- ★ Lutte contre les **discriminations** et promotion de **l'égalité**
- ★ Respect de la **déontologie de la sécurité**
- ★ Orientation et protection des **lanceurs d'alerte**

POUR MENER SA MISSION, LE DÉFENSEUR DES DROITS :

- ★ **traite les réclamations** qui lui sont adressées en proposant des solutions adaptées ;
- ★ **agit en faveur de l'égal accès aux droits pour tous** à travers l'information, la formation, le développement de partenariats et la proposition de réformes.

**PLUS DE 50% DES RÉCLAMATIONS REÇUES
SUR LES DISCRIMINATIONS CONCERNENT L'EMPLOI**

LES DÉLÉGUÉS : UN SERVICE DE PROXIMITÉ UNIQUE

**LE DÉFENSEUR DES DROITS S'APPUIE SUR UN RÉSEAU
DE PRÈS DE 550 DÉLÉGUÉS**

Les délégués du Défenseur des droits sont présents sur l'ensemble du territoire national. Toute personne qui souhaite avoir de l'aide pour faire valoir ses droits peut les contacter gratuitement dans **plus de 870 points d'accueil** dans l'hexagone et outre-mer : Maison de la Justice et du Droit (MJD), Point d'accès au droit (PAD), préfectures, mairies...

LES DÉLÉGUÉS PEUVENT :



VOUS ÉCOUTER



**VOUS ORIENTER DANS
VOS DÉMARCHES**



**VOUS AIDER À FAIRE
VALOIR VOS DROITS**



**TRANSMETTRE VOTRE
DOSSIER AU SIÈGE**

**80% DES RÉCLAMATIONS DU DÉFENSEUR DES DROITS
SONT RECUEILLIES PAR LES DÉLÉGUÉS AU SEIN
DE LEUR PERMANENCE**

CONSULTEZ LA LISTE DES PERMANENCES :

defenseurdesdroits.fr

VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATIONS ?

CONTACTEZ GRATUITEMENT LE DÉFENSEUR DES DROITS

 **ANTIDISCRIMINATIONS.FR**

★ **PAR TÉLÉPHONE AU 39 28**

Les juristes du Défenseur des droits vous répondent gratuitement, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

★ **PAR L'INTERMÉDIAIRE DES DÉLÉGUÉS**

Sur antidiscriminations.fr / « Consulter l'annuaire » ou dans un point d'accueil.

★ **PAR LE TCHAT EN LIGNE**

Sur antidiscriminations.fr.

★ **PAR COURRIER GRATUIT, SANS AFFRANCHISSEMENT**

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

IL EST ESSENTIEL DE JOINDRE TOUTES LES PIÈCES UTILES (COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, COURRIERS, COURRIELS, TÉMOIGNAGES...) PERMETTANT AU DÉFENSEUR DES DROITS DE TRAITER VOTRE DOSSIER.

À SAVOIR

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice. Sa saisine n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

**D**
Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE